

Règlement intérieur de l'association IDEAL

L'inscription de votre enfant aux activités extrascolaires de l'association IDEAL implique le respect du présent règlement. L'équipe enseignante s'engage à créer un environnement propice à la curiosité, l'épanouissement et le développement du sens des responsabilités. La collaboration des parents est indispensable à l'atteinte de ces objectifs.

1. Horaires et ponctualité

Les élèves sont accueillis 10 minutes avant le début des cours. Les horaires précis sont indiqués dans le document remis lors de l'inscription. Les enfants doivent arriver au plus tard 5 minutes avant le début du cours. Les retards récurrents (plus de 3 non justifiés) entraîneront une convocation des parents et des mesures disciplinaires. Les parents s'engagent à respecter les horaires pour déposer et récupérer leur enfant. En cas d'abus, des frais de garde de 15€/heure pourront être facturés.

2. Accès et circulation dans les locaux

Par souci d'organisation, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux sauf accord du personnel encadrant. Ils doivent s'assurer que leur enfant est bien pris en charge avant de quitter les lieux. À la fin des cours, les enseignants conduiront les élèves à la porte principale.

3. Assiduité et absences

Toute absence doit être signalée et justifiée au plus tôt. En cas de maladie contagieuse, prévenir rapidement l'établissement. L'enfant malade ne pourra réintégrer les cours qu'après guérison complète.

4. Comportement et respect des lieux

Chaque élève doit adopter une attitude respectueuse : Respecter son lieu de vie en ne jetant pas de déchets, en n'écrivant pas sur les murs et en préservant le matériel. Il est interdit de se battre, de monter sur les rebords de fenêtres ou sur les barrières. Se déplacer en silence dans les couloirs et éviter de courir. Respecter les consignes des enseignants, apporter son matériel et travailler avec sérieux. La tenue vestimentaire doit être correcte.

5. Propreté et objets interdits

Chaque élève doit garder propre l'espace qu'il occupe.

Les objets dangereux (couteaux, cutters) sont strictement interdits. Les sucreries, chewing-gums et sucettes sont interdits pendant la classe

Les objets de valeur, bijoux et sommes importantes ne sont pas autorisés. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

6. Santé et sécurité

Les enfants restent sous la responsabilité des parents en dehors des heures de cours. Aucun médicament ne sera administré sauf dans le cadre du Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les familles doivent tenir à jour les informations médicales et de contact de leur enfant. En cas d'accident, les pompiers ou le SAMU seront appelés et les parents informés immédiatement. Un enfant ne peut quitter l'établissement sans autorisation écrite des parents.

7. Stationnement et circulation

Les parents doivent veiller à ne pas gêner la circulation (stationnement en double file interdit). Il est formellement interdit de stationner sur la rue des Rosiers.

8. Protection des données

Les informations recueillies lors de l'inscription sont confidentielles et utilisées selon la réglementation en vigueur. Conformément à la loi n° 78-17, toute personne peut demander la communication et rectification de ses données en s'adressant à la direction.

Partie à remplir et à remettre lors de l'inscription de votre enfant après signature de votre engagement.

ENGAGEMENT REGLEMENT INTERIEUR ECOLE LOUQMAN

Je soussigné(e) M, Mme

Responsable légal de l'enfant.....

Déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur de L'école Louqman

Date :

Signature des parents :